

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2023-06 intitulé Règlement numéro 2023-06 établissant la répartition des dépenses budgétaires de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 13 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505.

Ledit règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 14 décembre 2023.


Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 433 CM)	
Je soussigné	<u>Pascal Blais</u> , directeur(trice) général(e) ou greffier(ière) de la Municipalité de <u>St-Denis-de-Brompton</u> ,
certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public pour l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2023-06 intitulé Règlement numéro 2023-06 établissant la répartition des dépenses budgétaires de la MRC du Val-Saint-François, aux endroits fixés par le Conseil, le <u>19 décembre</u> 2023 entre 9 h et 16 h.	
En foi de quoi, je donne ce certificat ce <u>19 décembre</u> 2023.	
SCEAU	 Directeur(trice) général(e) ou Greffier(ière)